



PREFETE D'EURE ET LOIR

Direction départementale
de la cohésion sociale et
de la protection des populations
d'Eure et Loir

Arrêté
Préfectoral N° 2017-694
listant les vétérinaires pouvant réaliser
les évaluations comportementales des chiens

La Préfète d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.211-11, L.211-13-1, L.211-14-1 et D.211-3-1 ;
- Vu** le Décret n° 2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens pris en application de l'article L.211-14-1 du code rural ;
- Vu** l'arrêté du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L.211-14-1 du code rural ;
- Vu** le Décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu** l'Arrêté préfectoral n°2010-00106 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure et Loir ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°49/2017 en date du 13 mars 2017 portant délégation de signature au profit de M. Jean-Bernard ICHÉ, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

Considérant la demande d'inscription sur la liste départementale, en vue de réaliser des évaluations comportementales, du Docteur vétérinaire Virginia ANTUNES du 23 février 2017 ;

Considérant que Madame Virginia ANTUNES, remplit les conditions permettant l'inscription sur la liste départementale, en vue de réaliser des évaluations comportementales ;

Sur proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

ARRETE

Article 1 :

La liste des vétérinaires praticiens pouvant réaliser les évaluations comportementales des chiens est complétée comme suit :

| Identité du praticien Numéro d'inscription à l'Ordre | Coordonnées | Contacts |
|---|---|--|
| Dr Vét. ELJARAKI Radwan n° 8375 | 10 rue des Nonains La Ville aux Nonains 28250 SENONCHES | radwaneljaraki@yahoo.fr 02 37 37 92 55 06 34 96 74 53 |
| Dr Vét. AUBERT Michel n° 7020 | Clinique vétérinaire la Capside Rambouillet 136 rue de la Louvière 78120 RAMBOUILLET -- Cabinet vétérinaire La Capside Ablis 8 bis rue du Heume 78660 ABLIS | 01 30 41 77 00 |
| Dr Vét. SARA Dorothee vétérinaire itinérante n°15186 | 16 rue Saint Jacques 45390 PUISEAUX Évaluations à domicile | 06 68 71 08 02 |
| Dr Vét. ARZUL Virginie n°19236 | Cabinet vétérinaire du Perche 4, rue Charles Challier 28330 AUTHON DU PERCHE | mesvetos@gmail.com www.cabinetveterinaireduperche.fr 02 37 29 24 50 |
| Dr Vét. GUESDON Noémie n°19819 | Clinique vétérinaire l'Arche de Noé ZA la Croix Verte 9, rue de la Garenne 28160 YEVRES | www.clinique-veterinaire-noe.com 02 37 98 83 49 |
| Dr Vét. CORBIN Aurore n° 19785 | Clinique vétérinaire des 1001 Pattes 3 rue de la Croix des Marains 28120 ILLIERS-COMBRAY | www.cliniqueveterinaire1001pattes.com 02 37 28 46 78 |
| Dr vét. Cédric FILLY n° 19799 | Clinique vétérinaire des 1001 Pattes 3 rue de la Croix des Marains 28120 ILLIERS-COMBRAY | www.cliniqueveterinaire1001pattes.com 02 37 28 46 78 |
| Dr Vét. ANTUNES Virginia n°28329 | Cabinet vétérinaire 18 rue de l'Ecu 28190 COURVILLE-SUR-EURE | Virginia.antunes88@gmail.com 02 37 21 13 48 |

Article 2 :

Le présent arrêté est rédigé en trois exemplaires originaux, conservés à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, à la préfecture d'Eure-et-Loir et au siège de l'Ordre régional des vétérinaires. Il fait l'objet d'une mise à jour régulière par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir.

Article 3 :

L'arrêté préfectoral n°SA-13-3197 du 21 novembre 2013 listant les vétérinaires d'Eure et Loir pouvant réaliser les évaluations comportementales des chiens est abrogé.

Article 4 :

La secrétaire générale de la Préfecture d'Eure et Loir, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure et Loir, les maires et tout agent de la force publique d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à CHARTRES, le 14 mars 2017

Pour la Préfète et par délégation,
Le directeur départemental de la cohésion sociale
et de la protection des populations

Jean-Bernard ICHÉ